

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2018)
Heft: 3

Artikel: Obligations militaires des binationalaux franco-suisses
Autor: Rudin, Jacques
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-823368>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

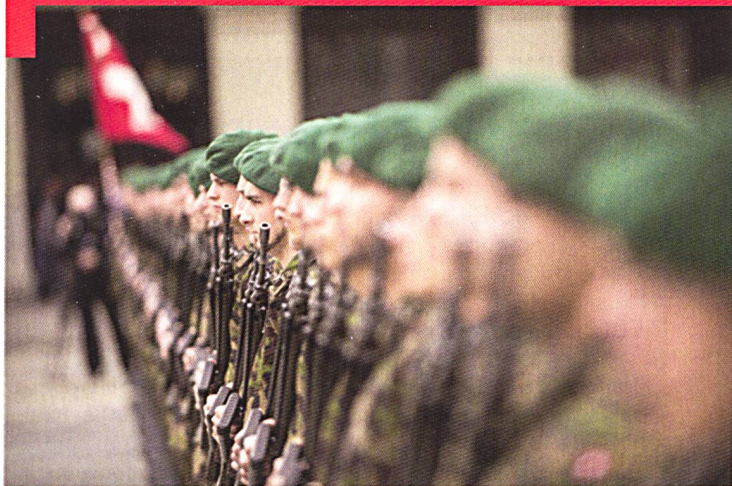
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Interruption de l'obligation de servir en France en 1996 puis création des réserves et enfin de la «Garde nationale» en France. Une nouvelle donne pour les binationaux?

Ecoles

Obligations militaires des binationaux franco-suisses

Plt Jacques Rudin

Certains politiques ont critiqué ces dernières années le libre choix entre service militaire et service civil, jugeant la durée une fois et demie plus longue de ce dernier insuffisante pour dissuader les jeunes gens allergiques à l'uniforme. D'autres s'étaient étonnés qu'un grand sportif suisse soit réformé pour des problèmes de dos; sa taxe d'exemption se montait tout de même à plusieurs centaines de milliers de francs. Pourtant, peu s'offusquent publiquement de la possibilité laissée aux binationaux franco-suisses résidant dans notre pays d'être libérés de toutes obligations militaires en une seule journée s'ils choisissent de servir la France.

Le 16 novembre 1995, la Suisse et la France signaient une convention relative au service militaire des double-nationaux, avec entrée en vigueur au 1^{er} mai 1997. Le temps à passer sous les drapeaux était alors de plusieurs mois dans les deux pays. Le principe de base était que le jeune conscrit effectuait son service là où il résidait, mais pouvait choisir de l'accomplir dans l'autre nation dont il était ressortissant.

Trois mois après la conclusion de l'accord, en février 1996, le président français Jacques Chirac annonçait son intention de suspendre le service militaire obligatoire. Une «journée d'appel de préparation à la défense,» rebaptisée depuis «journée défense et citoyenneté,» fut instaurée dès 1998 en remplacement du service national.

Là où le bât blesse, c'est que l'accord franco-suisse reconnaît tout service militaire ou civil effectif, indépendamment de sa durée, y compris les préparations militaires françaises. Un paragraphe portant sur l'interprétation commune de ce point fut rajouté en 2012 à la convention, à savoir que «la participation à la Journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) est reconnue comme forme du service national français et correspond aux obligations militaires exposées à l'art. 2, let. a, de la Convention. Un double-national qui

opte pour servir en France plutôt qu'en Suisse et qui participe à ladite Journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) est alors libéré de l'obligation de servir dans l'armée suisse et ne sera pas assujéti au paiement de la taxe d'exemption de l'obligation de servir» (sic). Charge au jeune binationnel d'entreprendre les quelques démarches administratives nécessaires.

Le ministère français de la défense expose sur son site Internet le programme-type de cette journée :

- un petit-déjeuner d'accueil,
- des modules d'informations sur les responsabilités du citoyen et les enjeux de la défense,
- une information sur le service civique et les autres formes de volontariat, les périodes militaires d'initiation ou de perfectionnement à la défense nationale, les possibilités d'engagement dans les forces armées et les forces de réserve,
- des tests d'évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française, établis par l'éducation nationale, un déjeuner commun appelés - équipes d'encadrement et d'animation,
- une information «jeunesse citoyenne» consacrée, d'une part, à la sensibilisation à la sécurité routière, et d'autre part, au droit à l'information dont celle relative aux différents dons,
- éventuellement une visite des installations militaires.

En fin de journée, un certificat de participation est remis.

Le jeune «appelé» français n'aura peut-être d'ailleurs même pas besoin d'aller dans l'Hexagone, puisque le consulat général de France à Genève organise en principe la fameuse journée dans la cité de Calvin, au sein d'une ancienne caserne militaire suisse.

L'accord franco-suisse reposait à l'origine sur un certain équilibre. Chacun jugera si la situation actuelle est encore conforme à l'esprit qui a prévalu il y a maintenant plus



de vingt ans et s'il n'existe pas désormais une iniquité de traitement entre le double-national vivant en Suisse et les autres Confédérés.

Encore un dernier point: ce sont parfois certaines autorités helvétiques en charge de la procédure de naturalisation qui signalent l'existence de cette convention – et donc le moyen d'échapper aux obligations militaires les plus longues – aux candidats français briguant le passeport rouge à croix blanche. Comme dirait un ancien Conseiller fédéral et chef du DDPS: « *C'est formidable!* »

J. R.

Sources (situation au 1^{er} octobre 2017):

Convention franco-suisse de 1995, avec complément du 3 octobre 2012

<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19980133/index.html>

Site de la défense française, journée Défense et citoyenneté, programme-type de la journée :

<http://www.defense.gouv.fr/jdc/parcours-citoyennete/jdc>

Site du Consulat de France à Genève concernant le service militaire :

<https://geneve.consulfrance.org/Le-service-militaire>

News

Nouvelles armes antichars pour la Suisse

Saab Dynamics pourrait commencer à livrer, d'ici le printemps 2018, les premiers systèmes antichars NLAW (Next Generation Light Antitank Weapon) destinés à l'armée suisse. On ignore le nombre précis de missiles commandés, mais la valeur du contrat est de l'ordre de 108,8 millions d'euros. Les livraisons devraient s'étaler jusqu'en 2022.

Pesant 12,5 kg, le NLAW est un missile de type «Tire-et-oublie», avec modalité d'attaque directe ou par le haut (Overfly Top Attack), affichant une portée de 800 m contre une cible fixe et de 600 m contre une cible en mouvement (les portées du modèle précédent étaient, respectivement, de 600 et 400 m). Le contrat signé entre l'industriel suédois et Armasuisse comprend également un volet soutien logistique et assistance technique/formation. Source: *Raids* No. 379, février 2018.

Le NLAW sera introduit au côté du RGW90 *Matador*, développé par deux entreprises de Singapour et d'Israël et réalisées par Dynamit Nobel Defence. Ce dernier système est plus léger mais moins performant que le NLAW. L'appareil de pointage et d'imagerie nocturne peut cependant être monté indifféremment sur l'un ou l'autre.

Il est prévu que les formations d'infanterie remplacent la majorité de leurs *Panzerfaust* par le RGW90. Les grenadiers de chars disposeront en majorité du NLAW.

Ci-dessous: Essais de tir d'un NLAW par le régiment britannique *Light Dragoons* sur le pas de tir de Bemowo Piskie, en Pologne, 7 mars 2018. Photos © MoD.



Panorama de Morat : Appel à participation

ASSOCIATION des AMIS du PANORAMA MORAT-1476 (AAPM) VEREIN FREUNDE PANORAMA MURTEN-MORAT-1476 (VFPM) ASSOCIATION of FRIENDS of PANORAMA MURTEN-MORAT-1476 (AFPM)

Fondée en 2014 dans le cadre de Patrimoine Suisse/ Heimatschutz, sections FR & VD en présence de son Président National, l'AAPM est maintenant reconnue d'Utilité Publique « d'Association à but Culturel et non lucratif » selon art. 60ss du Code Civil Suisse. Des encouragements nous sont aussi parvenus par la Présidence des Gouvernements VD & FR et par le Conseiller Fédéral Chef du Département Fédéral de la Défense, de la Protection de la Population & des Sports (DDPS) M. Guy Parmelin et divers Sponsors présumés.

L'AAPM est constituée de Personnalités de toute la Suisse & de l'Etranger engagées dans la protection du Patrimoine Historique de l'Europe, de la Suisse et des racines de Notre Démocratie directe.

Le Panorama de Morat est le symbole majeur de la Suisse multilingue & de l'annexion de la Bourgogne par la France suite à l'implosion subséquente du Grand Duché. Cette splendide peinture circulaire à l'huile de 1'000 m² a été peinte en 1893 par le grand peintre spécialiste de chevaux Louis Braun. Il avait été exposé à Zurich puis à Genève jusqu'à la 1^{re} Guerre Mondiale. Ensuite offert au VerkehrsVerein/Société de développement de la Ville de Morat en 1924 (aujourd'hui Morat Tourisme) il a été quasiment oublié jusqu'à sa redécouverte en 1996 par Patrimoine Suisse. Sa propriété a été transférée à la « Fondation Panorama de Morat 1476 » qui a organisé la magnifique restauration (www.murtenpanorama.ch) pour l'éphémère « Monolithe » de Jean Nouvel, clou de l'Expo Nationale 2002 des 3 lacs: environ 10,3 Millions de visiteurs. Le but de la Fondation est, entre autres, de trouver un lieu pérenne pour sa présentation au public. La première idée de l'offrir au Historisches Museum de Berne, quoiqu'intéressante au départ, est devenue réhibitoire pour de nombreuses raisons. L'AAPM, maintenant reconnue comme partenaire, pense qu'il faille préférer l'exposition du Panorama au lieu même de l'événement ou sa Région Morat-Murten, l'ancienne ville savoyarde est aussi la porte de l'extension de la Suisse du XV/XVI^e siècle en terres romandes francophones. L'AAPM s'est constituée afin d'être un soutien pour la Fondation et trouver d'autres pistes et solutions réalistes. Suite à la suggestion de la Direction des « Biens culturels FR », l'AAPM a financé une Etude de faisabilité par « Thématis » Vevey dirigé par le Muséologue Michel Etter: le dossier <SWISS PANORAMA MORAT 1476> a été reconnu comme une analyse pertinente (à disposition sur demande ou bien sur www.panoramamorat-1476.com), en ressortent



des idées de moderniser le sujet afin de le rendre plus attrayant de façon permanente par un renouvellement de l'imagerie, l'alternance de projections culturelles attractives sur une seconde toile rétractable et de rendre polyvalent l'usage de la Rotonde d'exposition à construire. Un budget raisonnable est estimé entre 5 et 10 millions de francs suisses. Des sites sont proposés où les infrastructures sont déjà en place, des terrains à disposition. Le choix final reste bien sûr en main de la Fondation propriétaire et des Autorités.

Les Sites « ViehMarkt » à Morat, Maison Cailler-Nestlé & ElectroBroc à BROC n'ont pas été retenus, du moins pour le moment. Une nouvelle solution offerte par les SBB-CFF-FFS en leur *Learning Center* Loewenberg-Montilier aux portes de Morat n'a pas été retenue non plus malgré les magnifiques infrastructures déjà en place. Le Papiliorama Kerzers revient sur une proposition bien meilleure que la précédente. Une autre solution serait Gruyères dont le Château abrite aussi des « reliques » des guerres de Bourgogne. Nous approchons du 550^e anniversaire de l'événement qui a changé la Carte du Centre de l'Europe: la fin du rêve de Charles le Téméraire de recréer l'Empire du Milieu de Lothaire Fils de Charlemagne, l'extension progressive de la Suisse jusqu'à ses frontières dites aujourd'hui naturelles du Léman & Jura et l'annexion de la Bourgogne sans coup férir par la France! Notre Action Citoyenne est un devoir de mémoire! Nous recherchons toutes les Personnalités sensibles à soutenir ce sujet d'importance Nationale & Européenne: comme à Morat le 22 juin 1476 l'engagement des Suisses & des Européens doit être total. Les belligérants étaient du Côté Bourguignon: Savoyards, Belges, Flamands, Anglais & Italiens. Du Côté des Suisses, il y avait aussi l'Alsace, la Souabe, la Lorraine et une aide financière du Roi de France Louis XI.

Ce projet a besoin d'argent: il est nécessaire de collecter des fonds pour couvrir les frais de départ (réduits au minimum vu que tous les membres sont bénévoles) & les premières Pierres du budget décrit par Thématis. Alors l'argent public pourra être sollicité des Autorités.

Les dons (selon possibilités de chacun) & cotisations (100.- CHF/an) sont exonérés d'impôt et peuvent être versés sur IBAN: CH32 0076 8300 1398 6010 1 Banque Cantonale FR, BCF/FKB au compte de « ASSOCIATION des AMIS du PANORAMA MORAT 1476 ».

www.panoramamorat-1476.com